



Montréal 29 novembre 2019

Mme Danielle Mc Cann  
Ministre de la santé et des services sociaux

Bonjour Mme la ministre,

Je vous écris pour vous demander de prendre en considération la clause dans le contrat du CUSM qui vous permettrait de résilier le contrat avec SNC-Lavalin pour actes interdits. Ces actes interdits sont définis à l'article 60 du contrat de PPP et, comprennent entre autres, le fait de «*donner ou s'engager à donner*» (...) «*un cadeau ou une contrepartie de quelque nature que ce soit*» en échange de l'obtention du contrat.

Yanai Elbaz, ex-directeur général associé au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), a plaidé coupable à des accusations criminelles d'avoir accepté 10 millions \$ de SNC-Lavalin pour que SNC Lavallin obtienne le contrat de construction et d'entretien du CUSM pour les 30 prochaines années.

Depuis, le contrat secret ne nous permet pas de connaître le montant des extras qui sont facturés à chaque mois et payés à même les fonds publics. Les rares factures qui ont été rendues publiques viennent de lanceurs d'alertes et elles donnent froid dans le dos :

- \$8792 pour des crochets pour vêtements

- 409\$ pour déplacer de quelques pouces une seule distributrice de savon à main

- 20 442\$ pour déplacer des pictogrammes

- 26 508\$ pour déplacer des téléviseurs qui sont déjà la propriété du CUSM en oncologie

Cette liste d'extras abusifs est dévoilée par le journal de Montréal, voir :  
<https://www.journaldemontreal.com/2015/10/24/cest-completement-fou>

Clairement, le consortium facture en extra les plus petits travaux à des prix totalement délirants pour le trésor public.

Le gouvernement libéral n'a jamais voulu se servir des dispositions du Code Civil qui existent spécifiquement pour faire annuler un contrat qui a été obtenu par la fraude.

Il en va de votre administration de prendre les moyens légaux qui existent et ce dans le meilleur intérêt des québécois et québécoises, afin d'arrêter l'abus flagrant de fonds public qui se déroule mois après mois dans ce partenariat public-privé (ppp) du CUSM.

Vous et moi savons très bien que cet argent peut être utilisé à meilleur escient dans le réseau. Vous avez le pouvoir de prendre cette décision et de passer à l'histoire pour avoir pris la meilleure décision pour le peuple Québécois et réparer le tort que les libéraux ont fait. Je suis sûr que vous allez prendre la bonne décision.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

  
Martin Vadnais  
vice-président du SECUSM

cc : SECUSM, Fédération de la santé et services sociaux CSN